

Checklist DSI / RGPD

Pour l'utilisation d'une IA dans la rédaction des procès-verbaux de CSE

Cette checklist aide les élus CSE, secrétaires, trésoriers et directions à préparer une analyse de conformité sérieuse avant de retenir une solution d'IA pour les PV de CSE. Elle peut être transmise telle quelle à la DSI, au RSSI ou au DPO.

- ☐ 1. Existe-t-il un DPA (Data Processing Agreement / traitement de données à responsabilité conjointe) ?
- ☐ 2. Où sont hébergées les données ?
- ☐ 3. Les serveurs sont-ils situés en France ou dans l'Union européenne ?
- ☐ 4. Les données restent-elles dans l'Union européenne ?
- ☐ 5. Les données sont-elles utilisées pour entraîner des modèles publics ou les modèles propres au fournisseur ?
- ☐ 6. Les utilisateurs sont-ils nominatifs ?
- ☐ 7. Les accès sont-ils sécurisés (authentification forte, gestion des rôles) ?
- ☐ 8. Les durées de conservation sont-elles documentées ?
- ☐ 9. Le CSE peut-il exporter ou supprimer ses données ?
- ☐ 10. La solution est-elle conçue pour les PV de CSE ou pour des notes généralistes ?
- ☐ 11. Le secrétaire conserve-t-il la maîtrise de la relecture, modification et validation ?
- ☐ 12. Les documents peuvent-ils être relus et corrigés avant validation ?
- ☐ 13. Existe-t-il une documentation RGPD ?
- ☐ 14. Existe-t-il une documentation sécurité ?
- ☐ 15. Existe-t-il un interlocuteur capable de répondre à la DSI, au RSSI ou au DPO ?

Besoin du DPA, de la documentation RGPD ou d'un échange avec la DSI/RSSI/DPO ?

contact@justiana.fr — justiana.fr